



HAL
open science

Familles et immigration

Jocelyne Streiff-Fénart

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart. Familles et immigration. *Historiens et géographes*, 2004, 385, pp.139-146.
halshs-00114125

HAL Id: halshs-00114125

<https://shs.hal.science/halshs-00114125>

Submitted on 17 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cet article est paru dans : Historiens et Géographes (Dossier spécial sur L'immigration en France au XX^e siècle), n° 385, janvier 2004, pp. 139-146.

Familles et immigration

L'immigration familiale : une catégorie construite

La question de la famille lorsqu'elle est couplée à celle de l'immigration, comme dans l'expression « immigration familiale », ne peut se penser indépendamment des catégories étatiques et administratives qui la construisent comme réalité sociale. Catégorie administrative par excellence, tirant tout son sens des problèmes sociaux qu'elle connote et des mesures spécifiques qu'elle appelle, l'immigration familiale n'advient pas à la réalité par la simple présence sur le territoire national d'immigrés se trouvant être membres d'une même famille. La France a accueilli et intégré par le passé nombre de familles d'origine étrangère, mais ce n'est qu'avec l'immigration post-coloniale que l'expression « immigration familiale » est entrée dans les usages courants, pour signaler le passage à une forme de migration d'une tout autre portée sociale et politique que la migration d'hommes seuls, celle du temps des travailleurs immigrés, qui l'a précédée. C'est que, plus que toutes les immigrations précédentes, l'immigration post-coloniale en se pérennisant, a brouillé la ligne de partage entre deux formes paradigmatiques de recours à l'apport étranger : l'immigration de main d'œuvre, orientée par l'utilité économique et l'immigration de peuplement, orientée par les nécessités démographiques.

Contrairement aux migrations trans-océaniques, d'emblée conçues comme des migrations de peuplement, les migrations vers les pays d'Europe occidentale ont été pensées conjointement ou alternativement, suivant les époques, les conjonctures nationales et les agents de la gestion (patronat, experts, politiques), selon les deux modèles. Dans le cas de la France, on peut voir rétrospectivement comment c'est dans la tension, jamais résolue, entre une tendance assimilatrice visant à transformer les allogènes en Français, et une vision utilitariste tendant à réduire l'immigration à un apport ponctuel de main d'œuvre, que se sont élaborées les représentations et les discours sur les familles immigrées.

Les deux tendances ont co-existé dans les politiques françaises d'immigration dès le début du siècle : c'est la pénurie de main d'œuvre dans l'industrie qui commande le recrutement des « hommes-travail » par les agents recruteurs du Comité des Forges ou de la Société Générale d'Immigration, et le manque de bras dans l'agriculture qui fait affluer les travailleurs

saisonniers vers les régions agricoles du Sud-ouest, de Champagne ou de Bourgogne¹. Mais les préoccupations démographiques sont aussi très présentes, notamment dans l'entre-deux-guerres. Parallèlement à cette immigration d'hommes jeunes et célibataires, provenant pour l'essentiel des pays limitrophes ou puisés déjà, dans le réservoir de main d'œuvre que représente l'Afrique du Nord, la venue de familles étrangères est considérée par certains spécialistes comme la solution au déclin démographique de la France, amplifié par la grande saignée de la guerre de quatorze. C'est en vertu de ces préoccupations démographiques que les experts recommandent non seulement d'encourager la venue de familles étrangères, mais de favoriser celles qu'on estime appartenir aux populations les plus prolifiques². Ferment du repeuplement, la présence des familles est de plus considérée comme bénéfique à l'adaptation et meilleure garantie d'une future assimilation dont tout un corps de spécialistes s'attachent à étudier les critères et à fixer les conditions³. C'est en effet au cours de cette période que va se préciser une doctrine de l'assimilation considérée depuis comme une tradition française : celle d'une acculturation progressive des étrangers par exposition aux instances socialisatrices (dont au premier chef l'école républicaine) les transformant en Français à la deuxième génération, la naturalisation juridique ne venant que consacrer ce processus de francisation de fait, et officialiser l'accès à une communauté tout à la fois nationale, civique et culturelle.

On ne trouve plus guère de traces de ce discours assimilationniste lors de la grande vague migratoire des années soixante, exclusivement conçue comme un appel de travailleurs. Mais contrairement à l'Allemagne qui a ouvertement pensé l'immigration selon un modèle utilitariste, que traduit le terme de *gastarbeiter* (travailleurs hôtes)⁴, la France a combiné dans la gestion de ces migrations provenant en grande partie de ses anciennes colonies, une politique à court terme limitée à l'adaptation minimale d'une force de travail conçue comme provisoire et vouée au retour, et une idéologie intégratrice trouvant dans le vieux modèle de l'assimilation, censé avoir fait ses preuves lors des immigrations précédentes, des raisons de se conforter⁵.

Comme tout modèle, ce modèle de l'assimilation à la française représentait un idéal rarement atteint dans la réalité. Les travaux des historiens remettent en cause l'idée reçue selon laquelle pour ces anciennes vagues migratoires l'assimilation se serait passée sans heurt, du fait de la

¹ Voir G. Noiriel : *Longwy, immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984, et R. Schor : *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Publications de La Sorbonne, 1985, p. 505.

² R. Schor, *op. cit.*

³ Pasteur Emile Bres, *L'assimilation des immigrés*, Lyon, 1928 ; A. Pairault, *L'immigration organisée*, Paris, PUF, 1926 ; J. Duhamel, *Libres propos sur l'assimilation*, *Revue de l'immigration*, 1929 ; G. Mauco, *L'assimilation des étrangers en France*, Paris Société des Nations, 1937.

⁴ Terme qui renvoie à une pure fiction puisque l'immigration de travail se transforme presque inmanquablement en immigration de peuplement.

⁵ Cette hésitation s'est notamment traduite à partir des années 70 par un ensemble de mesures qui d'un côté visent à faciliter la venue des familles et de l'autre à les maintenir dans leurs « cultures d'origine », par le biais notamment de cours en langues d'origine pour les enfants immigrés

proximité culturelle avec la société française. En fait l'image qu'avaient les Français de l'époque de ces étrangers (« bandits polonais » réputés inassimilables, « ritals » ou « maccaronis » accusés de voler le pain des Français) présente beaucoup d'analogies avec la situation faite ultérieurement aux Maghrébins en dépit de la référence au catholicisme dans laquelle l'opinion publique voit *a posteriori* le facteur principal de leur bonne intégration. L'étrangeté des mœurs et des coutumes, la stigmatisation des normes familiales (notamment la prolixité excessive des familles italiennes), le fanatisme religieux attribué aux Polonais, les dangers du « communautarisme » (ou, selon les termes de l'époque, les « foyers d'irrédentisme »), la délinquance des étrangers et jusqu'aux accusations de la baisse de niveau attribuée à la présence des enfants étrangers à l'école, tous ces thèmes actuels du discours xénophobe étaient bien présents, dans les jugements portés sur les immigrés aux époques antérieures⁶.

Mais il est vrai que c'est essentiellement sur les membres de la première génération et dans la sphère du travail que se concentraient à cette époque les poussées xénophobes. C'est de la rivalité sur le marché de l'emploi que naissent les conflits les plus sérieux comme ceux qui opposent les mineurs italiens et français dans la Lorraine du début du siècle ou comme ceux qui débouchent sur le lynchage d'ouvriers italiens à Ales et Aigues Mortes. Pour leurs enfants, le temps, comme on dit, faisait son œuvre : le temps, c'est-à-dire l'armée, l'école et la paroisse et, dans les zones minières et industrielles, le syndicat et le parti qui constituaient par excellence les lieux de la francisation. C'est avec ce modèle que la France a assimilé des centaines de milliers d'étrangers depuis le début du siècle, et c'est la crise de ce modèle que signale l'émergence de problèmes sociaux auxquels renvoient des expressions comme « immigration familiale » ou « deuxième génération ».

Si la question de l'immigration familiale fait sens pour les migrations contemporaines, c'est précisément qu'elle permet de donner un sens à la métamorphose d'une migration de main d'œuvre en migration de peuplement, métamorphose qui a non seulement échappé à la volonté des Etats, mais s'est produite à l'insu de tous et a brutalement été révélée à l'occasion de la décision de suspendre l'introduction de travailleurs immigrés prise par le gouvernement français en 1974⁷.

Du travailleur immigré au Beur

Un des principaux effets de cette mesure a en effet été non pas de stopper les flux migratoires, mais d'accélérer considérablement le processus de stabilisation et d'installation définitive de familles. Désormais l'entrée de membres des familles des travailleurs immigrés représente la principale cause d'immigration permanente : 37 000 personnes entrent en France en 1990 au titre du regroupement familial, les nationalités les plus concernées provenant du Maghreb. Parallèlement à cette poursuite continue du regroupement familial, l'augmentation du nombre des enfants nés en France de parents étrangers contribue à modifier profondément la nature et la composition de la population immigrée en France. La population juridiquement étrangère en France au recensement de 1990 (3,6 millions de personnes) représente 6,3% de la population totale, soit un taux en légère baisse depuis 1975, mais 11% des enfants qui

⁶ R. Schor, op. cit.

⁷ La prise de conscience de ce changement a été marquée par toute une série de publications aux titres évocateurs parues au cours des années quatre-vingt : « La fin des immigrés », « Ils resteront », « Les immigrés, le choc ».

naissent en France ont des parents étrangers et deviennent français à leur majorité, selon le code de la Nationalité⁸.

Si bien que au moment où le « problème de l'immigration » s'affirme comme un des thèmes de débat les plus brûlants dans l'espace public français, le problème en question concerne des gens qui, sous l'effet des procédures de naturalisation et d'acquisition automatique de la nationalité française, sont de moins en moins des étrangers, et qui souvent ne sont pas même des immigrés, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à être nés en France.

La grande vague migratoire des années soixante a dessiné un nouvel itinéraire : du travailleur immigré au Beur. L'apparition et la diffusion rapide de ce terme au cours des années quatre-vingt rend compte d'un processus relativement inédit en France : celui de la stabilisation dans une catégorie de l'entre-deux d'individus définis par la différence qu'ils présentent par rapport à deux types sociaux constitués du même coup en catégories stéréotypées : les « Français de souche » et les immigrés de « première génération ». « Beur », autrement dit, c'est le mot pour désigner le processus qui a installé des étrangers de l'intérieur.

La deuxième génération paraît aujourd'hui avoir surgi naturellement de l'immigration familiale, mais si elle a pris la consistance d'une catégorie sociale identifiée et désignée comme telle, c'est parce que la transition inter-générationnelle a cessé d'être le pivot qui faisait sortir de la condition d'étranger ou de travailleur immigré.

D'une génération à l'autre : transmissions et mobilités

Comme toutes les familles, la famille immigrée est une unité de reproduction sociale, le lieu de transmission des capitaux économiques et culturels ou, pour ceux qui en sont le plus dépourvus, le lieu où peut s'opérer, par les sacrifices consentis par la génération des parents, l'accumulation qui permettra à la génération suivante de sortir de la condition paysanne ou prolétaire.

Pour les immigrés d'aujourd'hui, beaucoup plus que pour ceux d'autrefois⁹, les études longues représentent la voie de la mobilité, mais cet espoir de promotion placé dans l'institution scolaire sans en maîtriser les règles se traduit souvent par des aspirations irréalistes, sources de conflits avec les enseignants, et de rancœur de la part des élèves. Pourtant, rien ne permet d'affirmer que l'école républicaine est désormais impuissante à remplir sa fonction intégratrice : 14% des jeunes gens d'origine algérienne (mais 6% seulement des jeunes d'origine portugaise) sont encore scolarisés à 23 ans comme la moyenne des jeunes français du même âge. Ils sont certes nettement moins nombreux (14% contre 22%) à être titulaires d'un diplôme du supérieur, mais la sortie de la classe ouvrière s'est bien réalisée, souvent mieux pour les enfants d'immigrés que pour l'ensemble de la population ouvrière. Les fils d'ouvriers algériens occupent plus souvent des professions intermédiaires ou

⁸ Source : INSEE, Etat-civil.

⁹ L'école, se souvient un descendant d'immigré italien interviewé par Noiriél, c'était important jusqu'au CAP « Après, c'était perdre son temps ». Noiriél, op. cit. p. 349.

supérieures que l'ensemble des enfants d'ouvriers, et ils sont nettement moins nombreux à occuper des emplois de manœuvres ou d'ouvriers non qualifiés (38% contre 55%)¹⁰.

Mais ce qui est sans doute nouveau est l'importance qu'a pris l'école comme enjeu dans les luttes de classement à l'intérieur des classes populaires. Dans les quartiers urbains pluri-ethniques, et plus encore dans les zones industrielles touchées par la crise économique, l'école est devenue au cours des dernières décennies un enjeu de compétition entre Français et immigrés, le ressentiment face à une concurrence perçue comme illégitime nourrissant les tendances xénophobes chez les uns, tandis que le désenchantement alimente chez les autres un sentiment d'injustice¹¹.

Il est significatif à cet égard que, selon l'enquête de Tribalat déjà citée, 80% des enfants d'immigrés algériens croient à l'existence de pratiques discriminatoires à l'embauche. Et il est indéniable qu'ils connaissent des difficultés spécifiques d'accès au marché du travail. A diplôme équivalent, les jeunes gens (filles comme garçons) d'origine algérienne, sont plus souvent chômeurs que la moyenne nationale, et ils connaissent plus souvent des situations d'instabilité et de précarité (mesures d'aide à l'emploi, CDD, petits boulots...).

La prise de conscience de cette situation d'inégalité des chances et des obstacles qu'elle représente pour l'intégration des « deuxièmes générations » a poussé récemment le gouvernement français à mettre en place un dispositif de lutte contre les discriminations. L'enjeu de ces mesures a été clairement posé par la Ministre des Affaires Sociales :

La difficulté principale rencontrée par ces jeunes que vous représentez, c'est l'insertion économique et sociale, c'est la reconnaissance d'une place dans la société /.../ Ce sentiment d'appartenance se fonde sur l'égalité des chances et des droits. Or, dans notre pays, ce principe républicain d'égalité est trop souvent bafoué¹².

Trajectoires migratoires et changements culturels

L'immigration, particulièrement lorsqu'elle prend la forme d'une immigration familiale et définitive implique forcément le remaniement culturel et un changement dans les valeurs. Quel que soit l'itinéraire qu'il suit, aucun groupe immigré ne transmet tels quels ses modes de vie, ses habitudes culturelles, ses traditions, tout simplement parce que les traits culturels d'un groupe ne peuvent conserver leur sens et leur fonction hors du cadre socio-culturel dans lequel ils ont été élaborés.

¹⁰ M. Tribalat : *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte/Essais, 1995, pp. 158 et seq.

¹¹ S. Beaud et M. Pialoux : Notes de recherche sur les relations entre Français et immigrés à l'usine et dans le quartier, *Genèses* 30, mars 1998, pp. 101-121.

¹² Discours de Martine Aubry, Ministre de l'emploi et de la solidarité, Les Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations, Paris, La Défense, 18 mars 2000.

Mais le sens dans lequel s'effectue ce changement n'est pas donné *a priori* et dépend en grande partie de la réussite ou de l'échec du projet migratoire.

Ce qu'on appelle assimilation correspond à l'itinéraire idéal où se conjuguent l'acculturation des individus aux valeurs de la société d'accueil et la mobilité socio-professionnelle qui conduit progressivement à leur dispersion dans la structure sociale.

Lorsque les espoirs d'intégration sont déçus, la revalorisation de normes et de pratiques familiales traditionnelles peut être un moyen de ne pas perdre sur tous les tableaux. On a pu observer par exemple que la pratique de la polygamie chez les immigrés soninkés a été réactivée par la précarisation de leur condition sociale en France qui les a conduit à réorienter les projets familiaux vers leurs régions d'origine où la polygamie est synonyme de richesse et de prestige¹³.

Mais cette réorientation du projet migratoire par repli communautaire sur des traditions réifiées ou revitalisation des liens avec les sociétés d'origine, suppose le maintien d'une structure familiale forte dans laquelle l'autorité patriarcale conserve un large pouvoir sur les femmes et les jeunes. Contrairement à ce que laissent entendre les discours sur la montée du « communautarisme », qui n'est souvent que l'effet de la captivité résidentielle dans les quartiers ghettoïsés, la formation de communautés ethniques homogènes basées sur le maintien d'un mode de vie traditionnel est peu vraisemblable. Elle l'est d'autant moins que l'immigration en exacerbant les contradictions entre les genres et les générations, conduit à la diversification des intérêts et des stratégies des membres de la famille, à la confrontation des modèles culturels auxquels les acteurs se réfèrent pour évaluer les conduites convenables ou les standards de vie désirables, et à la multiplication des sources d'identification. Pour reprendre l'exemple des Soninkés, la stratégie typiquement masculine de repositionnement dans l'espace local d'origine se heurte aux stratégies d'émancipation des femmes qui passent par l'engagement dans des associations mobilisant une identité large de femmes Noires ou d'Africaines, et n'a guère de prise sur leurs enfants qui puisent dans le mythe américain les ressources pour se construire une identité de « black » congruente avec la diffusion d'une culture jeune mondialisée¹⁴.

La famille : caisse de résonance des contradictions de la condition immigrée

La condition d'immigré, ce que Sayad a désigné comme « le provisoire qui dure »¹⁵, est par définition ambiguë, caractérisée par des attentes contradictoires et des contraintes mutuellement incompatibles. La famille est le lieu de confluence de ces influences contradictoires, celui où doit se gérer l'équilibre entre les injonctions à l'intégration, qui poussent les immigrés à renoncer à leurs pratiques familiales traditionnelles, et les soupçons de la trahison que la société d'origine fait peser sur eux lorsqu'ils s'en éloignent.

La double contrainte dans laquelle se trouvent prises les familles immigrées se manifeste d'emblée dans le décalage entre la conception administrative du regroupement familial,

¹³ C. Quiminal : Genre, territoire et exclusions, *Le Journal des Anthropologues*, n°59, 1995, p. 63-72.

¹⁴ C. Quiminal, op. cit.

¹⁵ A. Sayad : *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris, Seuil, 1999.

inspirée par la reconnaissance du droit de chacun à une « vie de famille » selon les normes qui régissent les relations entre époux et entre parents et enfants dans la famille nucléaire, et le système de dettes et d'obligation qui lie les immigrés à leur groupe de parenté étendu et à leurs sociétés locales d'origine. Tout ce qui est interprété d'un côté comme un abus ou un non respect des réglementations juridiques obéit de l'autre côté au respect des engagements pris dans la parenté : rendre aux cadets ce qu'on a soi-même reçu de ses aînés, ne pas se dérober aux obligations qu'entraîne sa position privilégiée dans le monde des riches, etc.

Mais de façon quasi inexorable, la migration, en se pérennisant sous la forme d'une immigration familiale, dessine un parcours d'individualisation qui conduit le migrant à reporter sur la promotion sociale de ses enfants les investissements autrefois consacrés à la subsistance des familles étendues restées au pays. La venue des épouses et des enfants change irrémédiablement l'ensemble des rapports que les immigrés entretiennent avec leurs sociétés d'origine. Elle implique sur le plan économique une réorientation des dépenses vers le pays d'immigration et sur le plan culturel une prise de distance vis-à-vis des hiérarchies sociales traditionnelles¹⁶. Elle implique aussi une profonde redéfinition des rôles à l'intérieur du groupe domestique.

Choix masculin à l'origine, la migration porte inévitablement atteinte au pouvoir patriarcal et mine les prétentions des hommes à exercer un contrôle exclusif sur les décisions familiales. Les conflits qui se manifestent à l'occasion des mariages des jeunes sont révélateurs des tensions que connaît la famille immigrée, traversée par des rapports de force et des intérêts divergents. Les affaires de mariages forcés, de séquestration, de retour imposé au pays d'origine des jeunes filles rebelles, dont les médias se font périodiquement l'écho, montrent que c'est sur le contrôle des statuts et des rôles féminins que se concentrent les enjeux de la reproduction familiale. Mais en dépit des apparences, et au delà des drames individuels qu'il représente pour les intéressées, l'exercice même de la violence rend manifeste la perte de pouvoir d'une autorité patriarcale qui devient dépourvue de légitimité et ne peut plus s'exercer que par le recours à la force et à la contrainte¹⁷.

L'image convenue de la destructuration des familles immigrées, propagée par la médiatisation de ces drames familiaux et par la vulgate de la crise d'identité des jeunes (« le cul entre deux chaises ») et de la démission des pères, ne rend compte qu'imparfaitement des mécanismes en réalité beaucoup plus complexes et diversifiés, selon lesquels se négocient les transformations des rapports de pouvoir à l'intérieur du groupe domestique.

Pour les immigrés d'aujourd'hui comme pour ceux d'hier, les contradictions inter-générationnelles se gèrent le plus souvent, dans l'intimité des relations familiales, par des négociations implicites au cours desquelles les acteurs familiaux collaborent pour éviter la rupture, les uns sachant au besoin fermer les yeux sur les transgressions mineures pour éviter

¹⁶ Voir pour une description de ces processus à propos des migrations africaines : C. Poiret : *Familles africaines en France*, CIEMI/L'Harmattan, 1996.

¹⁷ J. Streiff-Fénart : "Le mariage, un moment de vérité de l'immigration familiale maghrébine", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.1, n° 2, 1985, pp. 129-141.

le pire, les autres apprenant à ménager les images publiques sur lesquelles se basent les réputations familiales pour gagner des marges de liberté individuelle¹⁸.

Ce qui rend ces compromis sans doute plus difficiles à négocier pour les familles immigrées des temps présents, c'est la publicisation et la politisation de ces affaires de famille qui en même temps qu'elles focalisent sur des pratiques comme la polygamie¹⁹ ou les mariages arrangés les représentations stigmatisantes sur les familles immigrées, tend à ériger les « traditions » familiales en symboles identitaires.

Dans les familles immigrées à l'ère de la mondialisation, remarque Appadurai, « la culture est moins ce que Pierre Bourdieu aurait appelé un habitus (c'est-à-dire un domaine tacite de pratiques et de reproductions reproductibles) qu'une arène pour des choix, des justifications et des représentations conscientes, ces dernières s'adressant souvent à des publics multiples et spatialement dispersés »²⁰.

Le devenir, encore incertain et variable selon les groupes, de l'immigration familiale, se noue dans les rapports complexes entre ces redéfinitions identitaires qui se jouent sur la scène culturelle mondialisée, et l'intégration des descendants des immigrés dans l'ordre national, qui se joue sur le terrain socio-économique et politique de l'égalisation des chances.

¹⁸ Pour des exemples de ces mécanismes d'ajustement mis en œuvre par les jeunes filles dans les familles maghrébines, voir : N. Guénif Souilamas : *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset/Le Monde, 2000 ; et J. Streiff-Fénart : "Ruser avec la tradition. Le mariage dans les familles maghrébines en France", *Projet*, n° 239, automne 1994, pp. 57-61.

¹⁹ L'importance du thème de la polygamie dans les débats sur l'intégration des immigrés contraste fortement avec la réalité somme toute très réduite du phénomène : selon M. Tribalat (op. cit.), la polygamie concernerait 1% des hommes du Maghreb, et 4% des ménages africains en France dont le chef de famille a moins de quarante ans.

²⁰ A. Appadurai : *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001, p. 82.